

**Liste des Délibérations de la séance du**  
**Conseil municipal du 25 Juin 2024 à 19h00**

- Délibération n°1 – Renouvellement Ligne de Trésorerie en Fonctionnement – Approuvée.
- Délibération n°2 – Modification de la tarification des repas cantine – Approuvée.
- Délibération n°3 – Rénovation Eglise du Bournaguet – Approuvée.

**PROCES VERBAL**  
**SCEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 25 JUIN 2024 à 19h00**

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur le Maire LAVAU, Maire.

**Présents :** Morgan BABOULENE. Charlotte BERTIN. Jean-Pierre CARDOSO. Damien COLLIER. Karine DE LA CONCEPTION. Rémi DEBAYE. Cindy MANSO. Valérie RICARD.

**Absents :** Jean CORREIA. Karine DELORD-BONNETAT. Nicolas FERNANDEZ.

**Procurations :** Christelle MAZEYRIE à Valérie RICARD.

**Secrétaire de séance :** Morgan BABOULENE.

**A- Ordre du jour :**

**1- Renouvellement Ligne de Trésorerie en Fonctionnement :**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de demande d'ouverture de ligne de trésorerie, afin de financer les différents projets en attente des versements des subventions.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et après échanges de vues, décide :

**Article 1<sup>er</sup>** : La commune de TRESPoux-RASSIELS, contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, une ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de Deux cent cinquante mille Euros (250 000 euros), dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

**Montant : 250 000 €**

**Durée : 12 mois.**

**Taux d'intérêt variable :**

**Euribor 3 mois instantané + marge de 1 % soit 4,682 % au jour de la proposition. En cas d'index négatif il sera réputé égal à zéro.**

**Périodicité de paiement des intérêts : mensuelle**

**Capital : in fine**

**Frais dossier : 300 € si l'enveloppe est < à 150 000 €, au-delà 0.20 % de l'enveloppe réservée.**

**Article 2** : Prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des intérêts et au remboursement du capital exigible à la date d'expiration de la convention.

**Article 3** : Prend l'engagement pendant toute la durée de la convention, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer, chaque mois, le paiement des intérêts, à l'échéance de la convention, le remboursement du capital.

**Article 4** : Le Conseil Municipal confère toutes les délégations utiles à Monsieur Le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

VOTE : 09

FAIT ET DÉLIBÉRÉ JOUR ET AN QUE DESSUS

## **2- Modification de la tarification des repas cantine:**

M. Le Maire propose à l'assemblée délibérante la modification des tarifs des repas cantine afin de suivre l'évolution des tarifs que le Grand Cahors applique.

Proposition concernant les repas cantine :

QUOTIENT FAMILIAL	PRIX DU REPAS ACTUEL	PRIX DU REPAS à compter du 1 <sup>er</sup> Septembre 2024
- de 600	4,40	4,62
De 600 à 1000	4,55	4,77
+ de 1000	4,70	4,93

Pour le personnel enseignant et l'équipe éducative le nouveau tarif sera de 5,51 € le repas.

Le tarif pour le personnel communal reste à 2 € le repas.

**Après en avoir délibéré**, le Maire soumet au vote de l'assemblée cette tarification et propose de la mettre en place à partir du 1<sup>er</sup> Septembre 2024.

VOTE : POUR 09  
FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS

## **3- Rénovation Eglise du Bournaguet:**

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'alerte d'un artisan de la commune de Trespoux-Rassiels, sur le mauvais état de la voûte de l'église du Bournaguet et sur les conseils d'un architecte, un arrêté de fermeture temporaire a été pris concernant cet édifice.

Des devis ont été établis afin de consolider cette voûte, procéder au remplacement des abat-sons ainsi que remplacer des ouvertures (vitres claires). Il propose donc au Conseil municipal de délibérer pour la remise en état de cette église en sollicitant le Conseil Départemental et son service du Patrimoine pour l'octroi d'une subvention afin de pouvoir réaliser ces travaux. Le coût total des travaux s'élève à 46 102 €.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal sollicite l'octroi d'une subvention du service Patrimoine du Conseil Départemental. Il précise qu'une demande a été formulée auprès de la Région Occitanie et qu'un dossier est en cours de dépôt auprès de la Fondation du Patrimoine. Le plan de financement se présenterait ainsi sans prévision des dons privés qu'il est difficile d'évaluer. Il autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes.

### **Plan de financement prévisionnel :**

**Coût total de l'opération H.T:** 46 102,00 €

#### **Demandes de subventions :**

- REGION OCCITANIE : 15% 6 915,30 €  
- Service Patrimoine Départemental : 20.00 % 9 220,40 €  
- FONDS PROPRES COMMUNE 29 966,30 €

**TOTAL H.T :** 46 102,00 €

VOTE POUR : 09  
FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS

## **B-Informations :**

Pascal LAVAUUR informe le Conseil municipal que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal comporte des erreurs et que nous allons donc rentrer dans une phase de révision.

Au sujet du Pumptrack qui n'est pas tout à fait terminé, Pascal LAVAUUR montre la maquette du panneau qui sera installé à l'entrée et indique qu'il manque les tracés de couleurs des circuits.

Concernant la Voie verte phase 2 ; Pascal LAVAUUR propose au Conseil d'aller jusqu'au bout de la maîtrise foncière et peut-être de négocier la prise en charge de cette réalisation au Grand Cahors qui est la collectivité exerçant la compétence mobilité. Une demande de subvention DETR sera déposée l'année prochaine. Si la Région refuse d'octroyer cette subvention comment allons-nous faire ?!

Le projet de refaire la toiture de la Salle des fêtes ne pourra se réaliser sauf si en 2025 c'est le Grand Cahors qui porte la réalisation de la Voie Verte. Si tel est le cas nous demanderons une subvention DETR pour la Salle des fêtes. Nous nous laissons le temps de la réflexion jusqu'au mois de Novembre.

Les projets d'Eclairage Public du Tennis et de la Halle ne sont finalement pas pris en charge par la Fédération Départementale d'Electricité du Lot (TE46). L'utilisation de la Halle sera certainement limitée aux clubs de la commune de Trespoux-Rassiels avec l'utilisation résonnée de l'éclairage.

Christophe MARCOZ a informé la mairie que la nouvelle formule de type snaking sera proposée dès le 04 Juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire,



Pascal LAVAUUR

Le Secrétaire,

Morgan BABOULENE